

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME NORD

DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA

COMMUNE DE BOURHA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO TSANAGA DIVISION

BOURHA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOURHA

AUTORITE CONTRACTANTE : MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOURHA

COMMISSION COMPETENTE: LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS PLACEE AUPRES DE LA COMMUNE DE BOURHA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/SG-C.BHA/T-BEC/CIPM/2025 DU 24/06/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) BLOCS DE LATRINES
A QUATRE (04) COMPARTIMENTS DANS LES ECOLES PUBLIQUES MBANKARA,
TAIFARA ET OUDDA- LAKA DANS LA COMMUNE DE BOURHA,
DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTREME NORD.**

1- Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2025, Le Maire de la Commune de Bourha (Autorité Contractante), lance un Appel d'Offres pour le compte de la Commune pour les travaux de construction de trois (03) blocs de latrines à quatre (04) compartiments dans les écoles publiques **MBANKARA, TAIFARA ET OUDDA- LAKA** dans la Commune de Bourha, Département du Mayo Tsanaga, Région de l'Extrême Nord.

1. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment : (poste ou volume des travaux).

- Les travaux préparatoires et étude ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations ;
- La charpente – couverture ;
- La menuiserie en bois ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les voiries et réseaux divers.

2. Délais d'exécution
Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de : Trois (03) mois.

3. Allotissement

Désignation	Montant Prévisionnel
Travaux de construction de trois (03) blocs latrines à quatre (04) compartiments dans les écoles publiques MBANKARA, TAIFARA ET OUDDA- LAKA	11 900 000 Francs CFA

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 11 900 000 FCFA

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux objets du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de l'exercice 2025, sur la ligne d'imputation budgétaire No :

7. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **deux cent trente-huit mille (238 000FCFA)** pour chaque lot et valable pendant trente(30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de Bourha, Cellule d'Appui au lancement des offres dans les services de ladite Commune.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Cellule d'Appui au lancement des appels d'offres sisés dans l'enceinte des services de la Commune de Bourha, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de vingt mille francs CFA (20 000 FCFA) à la recette municipale.

10. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Bourha, Cellule d'Appui au lancement des appels offres dans l'enceinte des services de la Commune de Bourha, au plus tard le **22/07/2025 à 10 Heures**, heure locale et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/SG-C.BHA/T-
BEC/CIPM/2025 DU 24/06/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) BLOCS DE LATRINES A
QUATRE (04) COMPARTIMENTS DANS LES ECOLES PUBLIQUES MBANKARA,
TAIFARA ET OUDDA- LAKA DANS LA COMMUNE DE BOURHA, DEPARTEMENT DU
MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTREME NORD.**

Financement : BIP/ Exercice 2025

IMPUTATION :

Délai d'exécution : Trois (03) mois

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances, accompagner du reçu de la CDEC.

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics, conformément à la lettre circulaire N°00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 22/07/2025 à 11 heures précises dans la salle de réunions de la Commune de Bourha, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^{ème} étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^{ème} étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.- Critères éliminatoires

14.1. : Pièces administratives

- a) De l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis conformément à la lettre circulaire n°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 ;
- b) la non production au-delà du délai de 48 heures après ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis (excepté le cautionnement de soumission) ;
- c) Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;

14.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à Quinze Millions (15 000 000) de Francs CFA ; ou avoir une autorisation spéciale délivrée par le maître d'ouvrage
- d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- e) Non satisfaction, au moins à 70% des critères essentiels.

14.3 : Offre financière

- a) Pièces non conformes ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- c) Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;

14.4 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 53 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **3 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **15 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **10 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **12 critères**.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de Bourha, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disant après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de Bourha à Bourha, Cellule d'Appui au

lancement des appels d'offres, dans l'enceinte des services de la Commune de Bourha; téléphone 697 26 02 05 / 673 20 57 25; email : combourha@yahoo.com ; BP : 227 Mokolo.

18. lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC aux numéros 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appels) aux numéros (+237) 673 20 57 25 / 699 37 07 48

Bourha Le, 24 JUIN 2025

Copies :

- MINMAP/DGMI/YDE
- PREFET/MT
- ARMP pour publication au JDM;
- SOPECAM (pour publication dans Cameroon tribune)
- Maître d'Ouvrage;
- Président CIPMBha;
- SPMBha (pour archivage) ;
- DDMINEPAT/MT (pour suivi)
- CRTV (station régionale pour diffusion) ;
- Radio communautaire Mokolo pour diffusion ;
- Affichage.



TCHIKOUA